

ARRÊTE N°2025- 5211 /MESRS-SG DU 20 NOV 2025
PORTANT RECTIFICATION DE L'ARRETE N°2024-3794/MESRS-SG DU 08 OCTOBRE 2024 FIXANT
LA LISTE DES PROGRAMMES DE FORMATION HABILITES
DE CERTAINS ETABLISSEMENTS PRIVES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,



- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition, révisée ;
- Vu la Loi n°96-015 du 13 février 1996 portant statut général des Etablissements Publics à Caractère Scientifique, Technologique ou Culturel ;
- Vu la Loi n°06-046 du 28 décembre 1999, modifiée, portant loi d'orientation sur l'éducation ;
- Vu la Loi n°2012-013 du 24 février 2012 relative aux établissements privés d'enseignement en République du Mali ;
- Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;
- Vu la Loi 2018-034 du 27 juin 2018 portant création de l'Agence malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique ;
- Vu l'Ordonnance n°2016-003/P-RM du 15 février 2016 portant création de la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique
- Vu le Décret n°06-395/P-RM du 19 septembre 2006 fixant les modalités de l'habilitation et de la délivrance des diplômes de l'enseignement supérieur ;
- Vu le Décret n°08-790/P-RM du 31 décembre 2008 portant institution du système Licence Master, Doctorat (LMD) dans l'Enseignement supérieur au Mali ;
- Vu le Décret 2012-588/P-RM du 8 octobre 2012 fixant les modalités d'application de la loi relative aux établissements privés d'enseignement en République du Mali ;
- Vu le Décret n°2016-0073/P-RM du 15 février 2016 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- Vu le Décret n°2018-0734/P-RM du 21 septembre 2018 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- Vu le Décret n°2024-0658//PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu l'Arrêté n°2012-1915/MESRS-SG du 11 juillet 2012 portant création et organisation du diplôme de licence professionnelle dans les structures d'enseignement supérieur en République du Mali ;
- Vu l'Arrêté n°2018-0480/MESRS-SG du 28 février 2018 portant création et organisation du diplôme de master dans les structures d'enseignement supérieur en République du Mali ;
- Vu l'Arrêté n°2022-2572/MESRS-SG du 28 juin 2022 portant nomination des membres du Conseil Scientifique de l'Agence malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- Vu l'Arrêté n°2024-3794/MESRS-SG du 08 octobre 2024 fixant la liste des programmes de formation de certains établissements privés d'enseignement supérieur ;
- Vu l'Appel à candidatures du 17 février 2022 de l'AMAQ-SUP pour l'évaluation des programmes de formation des institutions et établissements publics et privés d'enseignement supérieur au titre de la campagne 2022 ;
- Vu le Rapport de synthèse des 2^{ème} et 3^{ème} sessions des 12, 13 juin et du 15 août 2024 du Conseil Scientifique de l'AMAQ-SUP sur les résultats de la campagne d'évaluation 2022 ;
- Vu la Lettre n°06/AEPES du 06 août 2025 relative à la demande de rectification concernant la date d'effet de l'arrêté n°2024-3794/MESRS-SG du 08 octobre 2024,

ARRETE :

Article 1^{er} : La date d'effet de l'Arrêté n°2024-3794/MESRS-SG du 08 octobre 2024 fixant la liste des programmes de formation de certains établissements privés d'enseignement supérieur dans son article 2 est rectifiée ainsi qu'il suit :

Article 2 (nouveau) : L'habilitation des programmes de formation prend effet à compter de la rentrée académique 2022-2023 pour une durée de quatre (04) ans.

Article 3 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

Original.....01
PT-RM-CNT-CS-CC-CESEC-HCC.....06
Primature-Tous Ministères.....29
Vérificateur Général.....01
Tous Gouverneurs de Région et District...20
Dtions Nles/MESRS-Sces rattachés.....30
Archives.....01
J. O.....01

Bamako, le
Le ministre,

20 NOV 2025

Bouréma KANSAYE
Officier de l'Ordre national

